SECTEUR POSTE

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 PARIS
☎ 01 40 29 82 00 Mail : contact@cfdtsf3C.org

Remboursements des frais de transport

Non à la rétroactivité

Oui au versement d'une prime de transport à tous les postiers franciliens

La Poste a adressé à l'ensemble des postiers franciliens un joli courrier les informant des nouvelles modalités en matière de remboursements de frais de transport. Désormais elle dit vouloir se mettre en conformité avec la réglementation sociale et fiscale. Pour ce faire, elle remet à jour ces fichiers en demandant à tous les bénéficiaires de remboursements de frais de transport de remplir l'imprimé joint au courrier et surtout de fournir tous les justificatifs.

Pire, certaines DOTC enclines aux excès de zèle, ont adressé un courrier nominatif aux agents les informant que faute de justificatif, la Poste pourrait appliquer la rétroactivité. En clair, réclamer les sommes versées au titre des remboursements de frais de transport, et cela sur plusieurs mois.

Pour la CFDT, c'est inacceptable. Il est hors de question que des agents remboursent des sommes perçues au titre des frais de transport sous prétexte qu'ils n'ont pas de justificatifs.

La prise en charge des frais de transport a toujours été assujettie à la présentation de justificatifs d'abonnements RATP ou SNCF. Pourtant La Poste a toujours été relativement laxiste sur le sujet. Et pour cause !!! Il lui était difficile d'exiger des justificatifs alors qu'elle savait pertinemment qu'avec la mise en place d'horaires atypiques, l' installation de PIC en zones industrielles très mal desservies par les transports en commun, elle obligeait un grand nombre de ses agents à utiliser leur véhicule personnel.

Pour la CFDT, les postiers n'ont pas à être victimes des choix politiques et stratégiques de La Poste. Ils utilisent pour la plupart leur véhicule personnel parce qu'ils y sont forcés. La Poste doit en tenir compte…

Sur les centres courriers, nous voyons de plus en plus fleurir d'horaires atypiques, des prises de services matinales (5h notamment). Sur la plupart des PIC 75 à 85% des agents utilisent, faute de transports en commun adaptés, leur véhicule personnel.

Pour la CFDT, La Poste doit prendre en charge une partie des frais d'essence. Aujourd'hui, c'est parfaitement légal puisqu'un décret paru le 30 décembre 2008 le permet.

En conclusion : La Poste s'attaque une fois de plus au porte-monnaie des postiers francilien. En voulant leur supprimer les remboursements de frais de transport, elle va placer un grand nombre de postiers dans une impasse financière.
Pour la CFDT, c'est inacceptable. La Poste doit ouvrir des négociations pour le versement d'une prime transport à l'ensemble des postiers franciliens. C'est cette position que nous défendons à tous les niveaux. Nous exigeons qu'elle stoppe immédiatement ses contrôles fautes de quoi, nous saurons prendre nos responsabilités. S'il faut aller au conflit, alors oui nous irons car nous sommes déterminés. Nous n'accepterons jamais que les postiers franciliens voient, surtout dans le contexte de crise actuelle, une partie de leur pouvoir d'achat disparaître.

Une pétition circulera sur tous les centres d'Ile de France.
Nous vous invitons à la signer massivement.

www.cfdtsf3c.org